



Pensez-vous que mon employeur a le droit de ?

Par **ukstriker**, le **24/04/2012** à **03:12**

Bonjour,

Ma question est simple : de part mon contrat de travail, j'ai droit à un véhicule de fonction. Il y a presque un an, j'avais demandé et obtenu l'autorisation d'en commander un nouveau ; cela a pris du temps puisque le groupe négociait un contrat plus avantageux sur la location de véhicule. Il y a 2 mois, mon supérieur hiérarchique me demande l'annulation de cette commande ; je lui réponds que je verrai et ne fais rien ; il y a 3 semaines, au cours d'une conférence téléphonique, il me demande si c'est fait et je lui réponds que non et je ne fais rien dans ce sens. Il y a 2 jours, j'apprends qu'il a demandé à la DRH d'annuler la commande et ceci sans que je ne sois informé. Je précise que je conserve toujours mon véhicule actuel.

Mon employeur a-t-il le droit de faire ceci, notamment parce que le renouvellement de mon véhicule m'avait été accordé et que je n'ai jamais validé la suppression de cette commande ?

Merci de votre aide,